

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 2 mai 2022 à 20h00, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRESENT(E)S mesdames les conseillères Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon, Jean-François Paradis tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Fortin.

EST ABSENTE madame la conseillère Jennie Fortier.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière

Nous notons que monsieur Robin Boucher a déclaré des intérêts pécuniaires au point 23 et s'est retiré des délibérations conformément aux exigences de l'article 361 de la (LERM).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20h06 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-05-124

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

2022-05-125

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2022-05

2022-05-126

Il est proposé par Jean-François Paradis et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2022-05 tel que présenté au montant de 382 430,35 \$.

Je, soussignée, Julie Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2021-05.

JULIE DUBÉ
Directrice générale / greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. EMBAUCHE DE PERSONNEL

6.1 MONSIEUR YVAN BOND AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de notre contremaître des travaux publics à la fin de cette année ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir un mentorat à la nouvelle personne ;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de contremaître des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite l'embauche d'une nouvelle personne pour combler ledit poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

2022-05-127

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Yvan Bond. Monsieur Bond débutera ses nouvelles fonctions le 16 mai 2022 et sera sous probation pour une période de cent vingt (120) jours travaillés.

6.2 MONSIEUR GABRIEL DUMONT AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME

CONSIDÉRANT le départ notre inspectrice en urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'inspecteur en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite l'embauche d'une nouvelle personne pour combler ledit poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

2022-05-128

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Gabriel Dumont. L'entrée en fonction de monsieur Dumont ainsi que les conditions d'embauche seront discutées avec la direction. Monsieur Dumont sera sous probation pour une période de cent vingt (120) jours travaillés.

7. RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

7.1 AVIS DE MOTION

2022-05-129

Madame Agathe Lévesque donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du règlement numéro 2022-04 concernant les modalités de publication des avis publics.

7.2 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 345.1 à 345.4 de la *Loi sur les cités et villes* (ou des articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal du Québec*), adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 2 mai 2022 ;

2022-05-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décrète le projet de règlement qui suit :

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Sainte-Flavie.

ARTICLE 3

PUBLICATION ET AFFICHAGE

Les avis publics visés à l'article 2 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, uniquement publiés sur le site Internet de la municipalité et sur le babillard situé à l'entrée du Centre Municipal Léon-Gaudreault ainsi que sur les réseaux sociaux de la municipalité.

OU selon les modalités suivantes :

3.1 AVIS ANNONÇANT LA TENUE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION CITOYENNE OU L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

Les avis publics annonçant, la tenue d'une consultation publique, la convocation des personnes habiles à voter, la tenue d'un registre, l'approbation du ministre et l'adoption des règlements, y incluant les règlements d'emprunt et d'urbanisme, sont affichés aux trois (3) endroits suivants :

- Bureau municipal ;
- Site Internet de la municipalité ;
- Réseaux sociaux de la municipalité.

3.2 AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Les avis annonçant un appel d'offres public sont publiés, en plus d'être publiés dans SEAO, sera publié également aux deux (2) endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité ;
- Journal Constructo (*publication spécialisée*)
(tel qu'exigé à l'article 935 du Code municipal)

ARTICLE 4

PRÉSENCE

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

Le présent règlement a préséance sur l'article 431 du *Code municipal du Québec (ou sur l'article 345 de la Loi sur les cités et villes)*, ainsi que sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Cependant, tout règlement du gouvernement ou de l'un de ses ministres pourrait fixer des normes minimales de publication différentes qui deviendraient alors applicables.

ARTICLE 5 MODIFICATION

Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié par un autre règlement.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière

8. AUTORISATION DE PAIEMENT À VEGA GROUPE CONSEIL POUR TROIS TESTS DE COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES AVEC INTERPRÉTATION

2022-05-131 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement à VEGA GROUPE CONSEIL, pour trois (3) tests de compétences génériques et leurs interprétations, pour un montant de 975 \$, plus taxes.

9. AUTORISATION DE PAIEMENT À KALEIDOS AGENCE WEB POUR UNE FORMATION DE TROIS HEURES DISPENSÉES À TROIS EMPLOYÉES

2022-05-132 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement à KALÉIDOS AGENCE WEB, pour une formation de trois (3) heures, dispensée à trois (3) employées, pour un montant de 213 \$, plus taxes.

10. PAIEMENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER POUR LA VILLA VENTS ET MARÉES

2022-05-133 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de payer la part de la municipalité au programme de supplément de loyer, pour les logements de la Corporation de logements Communautaires de Sainte-Flavie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

La part de la municipalité de Sainte-Flavie se détaille comme suit :

Montant payé par l'OMH 29 959 \$ à la Corporation de logements Communautaire de Sainte-Flavie, plus frais d'administration du programme de 1 639 \$, ce qui totalise un montant de 31 598 \$;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

La part de la Municipalité représente 10 % de ce montant, soit :
3 159,80 \$;

Plus un ajustement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 de 66,20 \$, ce qui totalise un montant à payer de 3 226 \$.

11. ADHÉSIONS ANNUELLES

11.1 LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE cette instance de concertation à but non lucratif a pour mission de favoriser la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire afin d'identifier, de promouvoir et de soutenir le développement de la région bas laurentienne ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre différents projets de consolidation et de développement du secteur bioalimentaire de notre région, des projets collectifs et structurants ;

2022-05-134 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de renouveler l'adhésion annuelle à la TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT, pour un montant total de 100 \$.

11.2 TOURISME GASPESIE

2022-05-135 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de renouveler l'adhésion annuelle à TOURISME GASPÉSIE, pour un montant total de 962,40 \$, plus taxes.

11.3 ÉCO – MITIS

2022-05-136 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement de s'adhérer en tant que membre-ambassadeur *Argent d'Éco Mitis*, pour un montant de 500 \$; ce qui se traduit par :

- Une visibilité en page d'accueil sur le site internet ÉcoMitis.org ;
- Une publication FB lors de l'adhésion ;
- Un panneau officiel de membership pour souligner la participation des membres-ambassadeurs remis pour afficher dans leur établissement respectif.

12. AUTORISATION DE LA COMMANDE DE PRODUITS SANITAIRES

2022-05-137 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser la commande de produits sanitaires chez DISTRIBUTION JACQUES- CARTIER, pour un montant ne dépassant pas 2 875,51 \$, plus taxes.

13. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

2022-05-138

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, directrice générale soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE madame Julie Dubé soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ACQUISITION D'OUTILS ET DE MATÉRIEL POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

2022-05-139

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition at d'outils et de matériel tel que prévues au budget pour la réalisation des travaux suivants :

- Achat de matériaux pour réparation de la galerie du presbytère :
 - 250 poteaux de cèdres à 2 875 \$;
 - Main courante arrondie 60 pieds pour 600 \$;
- Achat de pneus de camions :
 - Pneus Uni Royal Touring pour le Dodge ram 2012 pour 800 \$;
 - Pneus Firestone LT pour le Ford F 250 pour 1 040 \$;
- Achat de pièces pour assainissement :
 - Poulies et courroies pour surpresseur pour 802,19 \$;
- Achat d'outils pour un montant total de 2 200 \$
 - Tous ces montants excluant les taxes.

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COOP PURDEL POUR L'ACQUISITION D'UNE TERRIÈRE

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

2022-05-140 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser paiement à LA COOP PURDEL pour l'acquisition d'une terrière, pour un montant de 2 500 \$, plus taxes.

16. APPUI À SAINT-DONAT POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION À FAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable de l'entretien du Chemin du Mont-Comi, situé dans la municipalité de Saint-Donat ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du Mont-Comi est une route très achalandée donnant accès à la station de ski régionale du Parc Du Mont-Comi et des résidences privées ;

CONSIDÉRANT QUE cette route est fréquemment empruntée par les citoyens des municipalités de la MRC De La Mitis et de Rimouski-Neigette afin d'avoir accès à ce lieu récréatif populaire et maintenant accessible annuellement par ses différents attraits et activités ;

CONSIDÉRANT QUE cette route nécessite en urgence un nouveau revêtement d'asphaltage ;

2022-05-141 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie donne son appui à la Municipalité de Saint-Donat dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin de prendre les mesures nécessaires pour effectuer, dans les plus brefs délais, les travaux demandés pour la réparation du Chemin du Mont-Comi.

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ALBERT INC. POUR LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 7

2022-05-142 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à CONSTRUCTION ALBERT INC. pour la demande de paiement numéro 7 pour un montant de 22 510,99 \$, plus taxes.

18. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE POUR LE BALAYAGE LE LONG DES BORDURES DE RUES

2022-05-143 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement à LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE pour le balayage le long des bordures de rues au coût de 137 \$ de l'heure.

19. AUTORISATION DE PAIEMENT À RÉAL HUOT INC. POUR L'ACQUISITION DE DEUX (2) COMPTEURS D'EAU

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

2022-05-144 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement à REAL HUOT INC. pour l'acquisition de deux (2) compteurs d'eau pour un montant de 1 432,88 \$, plus taxes.

20. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MITIS

20.1 RAMPE DE MISE À L'EAU

2022-05-145 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels de la MRC de La Mitis en lien avec le projet de rampe de mise à l'eau, les honoraires estimés pour le projet sont de 13 788 \$; cependant les coûts des services seront facturés en fonctions des heures réalisées.

Les autres services sont des extras à ce mandat. Toutes les tâches effectuées doivent être payées si le projet était annulé.

Si des avis complémentaires qui n'auraient pas été demandés dans la demande de prix initiale, un taux horaire de 95 \$ de l'heure est applicable.

Les tarifs sont valides pour l'année 2022 et sont à être modifiés les années subséquentes.

20.2 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE BELLEVUE

2022-05-146 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels de la MRC de La Mitis en lien avec le projet de développement de la rue Bellevue, les honoraires estimés pour le projet sont de 24 788 \$; cependant les coûts des services seront facturés en fonctions des heures réalisées.

Les autres services sont des extras à ce mandat. Toutes les tâches effectuées doivent être payées si le projet était annulé.

Si des avis complémentaires qui n'auraient pas été demandés dans la demande de prix initiale, un taux horaire de 95\$ de l'heure est applicable.

Les tarifs sont valides pour l'année 2022 et sont à être modifiés les années subséquentes.

21. ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT DE MONSIEUR BENOÎT ST-AMAND SIS SUR LE LOT 6 318 690

2022-05-147 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement que :

- La Municipalité accepte la promesse d'achat d'un terrain de sa réserve foncière ; pour le lot 6 318 690 et ce, pour un montant de 23 801,14 \$, plus taxes ;
- Monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, Directrice générale soient désignés pour signer les différents

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

documents relatifs à la transaction, pour et au nom de la Municipalité.

22.ACCEPTATION DES PROMESSES D'ACHAT DE MONSIEUR KABBADJ POUR LES LOTS 3 755 089 ET 6 318 686

2022-05-148 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que :

- La présente résolution modifie la résolution 2021-10-355 qui a été adoptée le 25 octobre 2021 ;
- La Municipalité accepte la promesse d'achat d'un terrain de sa réserve foncière ; pour le lot 3 755 089 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Pelletier ;
- La vente, est réalisé pour un montant de 20 947,73 \$ en plus des taxes applicables.
- Le lot 3 755 089 sera payé en deux versements égaux de 9 973,87 \$ chacun, pus taxes applicables (soit 20 947,73 \$ / 2), en prenant en considération l'acompte de 1 000,00\$ déjà versé ; Le premier versement étant dû le 1er août 2022 et le second le 1er octobre 2022 ;
- Le solde de prix de vente pour le lot 3 755 089 ne sera pas garanti par hypothèque, mais une clause résolutoire est tout de même à prévoir dans l'acte de vente ;
- La vente avec solde de prix de vente du lot 3 755 089 ne portera pas intérêt ;
- La Municipalité accepte la promesse d'achat d'un terrain de sa réserve foncière ; pour le lot 6 318 686 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Desrosiers ;
- La vente, est réalisé pour un montant de 15 534,99 \$ en plus des taxes applicables, en prenant en considération l'acompte de 1 000,00\$ déjà versé ;
- Monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, Directrice générale soient désignés pour signer les différents documents relatifs à la transaction, au nom de la Municipalité;

23.APPROBATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la lettre déposée au conseil par le club de VTT de La Mitis ;

CONSIDÉRANT la lettre déposée au conseil par les agriculteurs de Sainte-Flavie ;

CONSIDÉRANT QUE le vote a été demandé par madame Agathe Lévesque ;

CONSIDÉRANT QUE le vote est partagé en parts égales ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire choisit de ne pas voter ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de règlement est trop divisif et qu'il n'y a pas assez d'acceptabilité sociale ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-05-149 Il est proposé et résolu unanimement que le projet de règlement numéro 2022-03 ne soit pas adopté.

24. VERSEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF

24.1 BIBLIOTHÈQUE OLIVAR-ASSELIN 3 560 \$

2022-05-149 A Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de verser le budget administratif annuel de la bibliothèque OLIVAR-ASSELIN au montant de 3 560 \$.

24.2 ARTISTES EN FÊTE 2500 \$

2022-05-149 B Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de verser le budget administratif annuel D'ARTISTES EN FÊTE au montant de 2 500 \$.

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À CIBLE ESTIMATION POUR L'ESTIMATION DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL DU VIEUX PRESBYTÈRE

2022-05-150 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement à cible estimation pour l'estimation de la réfection de la toiture du Centre Culturel Du Vieux Presbytère, pour un montant de 895 \$, plus taxes.

26. DEMANDE DU MARCHÉ PUBLIC DE LA MITIS - AUTORISATION DES TRAVAUX RELATIFS A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CIRCUITS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Marché public de La Mitis désire répondre aux besoins grandissants en électricité de ses exposants ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un nouveau panneau de distribution sur le site est nécessaire ;

CONSIDÉRANT la demande du Marché public de La Mitis pour l'assentiment et la collaboration de la Municipalité dans l'exécution des travaux d'excavation d'une tranchée servant au passage de câble souterrain pour l'électricité et un tuyau pour le passage de l'eau et une fois installés, le remblayage de la cavité et la pose d'asphalte.

2022-05-151 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser les travaux relatifs à l'installation de nouveaux circuits électriques répondant aux besoins toujours grandissants du Marché public de La Mitis, à Sainte-Flavie.